



**ARRETE N° ARR 20.187/K**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire  
CONSENTIE A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, ADJOINT AU  
MAIRE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-17 et 23,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.08/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°20.09/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU l'arrêté municipal n°20.137/K du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas DOHIN, Huitième Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, de la Qualité Urbaine et Architecturale et du Patrimoine,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe pour la période du 7 août au 1<sup>er</sup> septembre 2020 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire pour la période du 10 au 23 août 2020 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame Sandrine LAMIRE, Troisième Adjointe au Maire pour la période du 3 au 23 août 2020 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur Jérôme MEUNIER, Quatrième Adjoint au Maire pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame Marie-Hélène EUVRARD, Cinquième Adjointe au Maire pour la période du 15 juillet au 25 août 2020 inclus,

**ARRETE N° ARR 20.187/K**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire  
CONSENTIE A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, ADJOINT AU  
MAIRE**

CONSIDERANT l'absence de Monsieur Timotée DAVIOT, Sixième Adjoint au Maire pour la période du 17 au 23 août 2020,

CONSIDERANT l'absence de Madame Nathalie MAGNIN, Septième Adjointe au Maire pour la période du 8 au 20 août 2020 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Nicolas DOHIN, Huitième Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de la Qualité Urbaine et Architecturale et du Patrimoine, reçoit délégation de signature provisoire, **pour la période du 17 au 20 août 2020 inclus**, pour la signature de l'ensemble de la correspondance de la Commune, y compris celles ayant un caractère financier et/ou décisionnaire, ainsi que tous documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc.).

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur général des services de la mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

**ARRETE N° ARR 20.187/K**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire  
CONSENTIE A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, ADJOINT AU  
MAIRE**

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Le Trésorier Principal de Brunoy
- L'intéressé.

Fait à Brunoy, le 29 juin 2020

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notification le... 30/06/2020

Signature spécimen

Nicolas DOHIN

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 20.187/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, ADJOINT AU MAIRE

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200629-BRU\_AR\_20545\_1-AR

Date de l'acte : 29/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU\_AR\_20545\_1

Date de réception en Préfecture : 30 juin 2020